

## Votre solution professionnelle ?

- Vous avez une formation administrative
- Vous cherchez à évoluer vers le monde de la santé

Cette formation vous apporte les compléments demandés



## Contenu de la formation

### Administration

- Organisation du cabinet médical
- Gestion du courrier
- Traitement de texte
- Correspondance médicale
- Pratique du dictaphone
- Assurances sociales
- Facturation - Tarmed

### Bases médicales

- Terminologie médicale
- Communication et relation patient-soignant
- Anatomie - physiologie
- Pathologie

## Organisation

Début des cours : tous les mois de septembre, janvier, avril (dates précises sur le site [www.ecole-minerva.ch](http://www.ecole-minerva.ch))

Horaire des cours : en journée (Lu, Ma, Me et Je matin de 09h00 à 11h45) ou en soirée (Ma, Je, dès 18h00).

Durée des cours : 22 semaines regroupées en deux trimestres, à raison de 12 périodes par semaine (7 le soir).

Prix du cours du jour : Fr 4'860.- payables par trimestre (x2) ou par mois (x6), support de cours compris.

Prix du cours du soir : Fr 2850.- payables par trimestre (x2) ou par mois (x6), support de cours compris.

### Organisation (suite)

Conseils et renseignements : Mme Katia Diana, doyenne : [katia.diana@ecole-minerva.ch](mailto:katia.diana@ecole-minerva.ch) ou 021/312 24 61

Inscription : Par formulaire disponible sur le site, par appel (021/312.24.61) ou e-mail ([info@ecole-minerva.ch](mailto:info@ecole-minerva.ch))

Titre délivré : Certificat de Secrétariat médical Minerva.

Conditions d'admission :

- détenir un diplôme attestant d'une formation commerciale ou disposer d'une expérience équivalente.
- Remplir le formulaire d'inscription (voir ci-dessus)
- S'être acquitté du premier versement

Nous proposons gratuitement aux personnes intéressées un test sur les prérequis du cours (français, dactylo).



### Conditions administratives – Secrétariat médical

- La date limite d'inscription est située 14 jours avant le début du cours.
- En cas d'inscription à une session déjà pleine, l'inscription du / de la participant/e est reportée à la session suivante avec son accord écrit.
- En cas de report de session par décision de l'école, le/la participant/e peut notifier son retrait au moyen du formulaire de retrait disponible sur notre site internet et son paiement sera intégralement retourné. Alternativement son inscription sera reportée, par défaut.
- Une annulation peut être notifiée sans frais par écrit 14 jours avant le début des cours pour éviter des frais supplémentaires. Au-delà, le premier acompte est dû intégralement.
- Les étudiants peuvent choisir entre paiement trimestriel ou mensuel.

### Les plus de Minerva . . .

- Une formation certifiée Eduqua, donc des formateurs/trices bien formés et un contrôle de l'Ecole sur tous les aspects du cours.
- En cas de difficulté à suivre le cours, l'Ecole met à disposition un/une conseiller/ère gratuitement afin d'aider à formuler des solutions.
- Enseignement par des praticiens/praticiennes confirmés.